

18 jan 2021 -10:19

Projet pilote burn-out : Fedris aux côtés des secteurs hospitalier et de soins

Depuis le 17 janvier 2019, Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels, mène un projet pilote de prévention secondaire du burn-out pour les secteurs hospitalier et bancaire. Suite à la crise de la COVID-19, les travailleurs des secteurs hospitalier et de soins, directement exposés, ont été particulièrement éprouvés. Consciente des répercussions de cette crise sanitaire sans précédent sur le risque d'épuisement professionnel de ces secteurs, Fedris étend son champ d'action afin de répondre au mieux aux besoins actuels et à venir.



Un accompagnement personnalisé des travailleurs en burn-out

Le projet pilote de Fedris offre la possibilité aux travailleurs souffrant d'un burn-out à un stade précoce de bénéficier d'un trajet d'accompagnement personnalisé. Ce trajet, entièrement gratuit pour le travailleur, prend en compte les dimensions organisationnelle et individuelle du syndrome d'épuisement professionnel. Il est coordonné par un intervenant burn-out (psychologue). Le recours à des compétences spécialisées et complémentaires (psychologues cliniciens, kinésithérapeutes, conseillers en prévention) permet à l'Agence de proposer à chaque travailleur concerné un suivi individuel adapté aux difficultés rencontrées.

Pendant et après la crise sanitaire, un plus grand soutien des secteur hospitalier et de soins

Pour le ministre Frank Vandenbroucke, ce projet arrive au bon moment: «Plus tôt cette semaine, Sciensano et KULeuven ont publié les résultats de l'enquête « Power to Care », qui a évalué le bien-être psychologique et physique de 3 140 personnes actives dans le secteur de la santé. L'enquête montre l'énorme impact de la crise du covid-19 sur eux. Près de 40% des répondants indiquent qu'ils ont eux-mêmes besoin d'un soutien émotionnel et psychologique professionnel. Avec ce projet d'accompagnement adapté au secteur, nous pouvons proposer aux collaborateurs un accompagnement personnalisé à un stade précoce lorsqu'un burn-out menace. De cette façon, nous pouvons mieux prendre soin de tous ceux qui travaillent dans le domaine de la santé. Maintenant, pendant la crise, mais aussi après. »

L'impact de la COVID-19 sur le monde soignant, en première ligne dans cette crise, est conséquent et augmente considérablement le risque de burn-out. Le personnel est en effet confronté à des contraintes et risques professionnels spécifiques, ainsi qu'à des facteurs de risques psychosociaux supplémentaires (environnement professionnel à haut risque, menace pour sa propre santé, changements organisationnels soudains et répétés, manque d'effectifs, charge de travail intensifiée, conflits éthiques, confrontation à un grand nombre de décès, ...).

Afin d'être au plus proche des besoins actuels, Fedris étend l'accès à son trajet d'accompagnement aux travailleurs des activités médicales et de soins repris dans la liste ci-dessous. Le nombre d'accompagnements possibles dans le cadre du projet pilote est également revu à la hausse. Au total, ce ne sont pas moins de 2500 travailleurs qui pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de la prévention du burn-out.

L'élargissement de l'accès au projet pilote de prévention secondaire du burn-out concerne donc les secteurs suivants :

- Activités hospitalières ou de l'hébergement médicalisé
- Activités des médecins généralistes
- Activités des médecins spécialistes
- Activités de transport par ambulance
- Activités de revalidation ambulatoire
- Activités des praticiens de l'art infirmier
- Activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental, un problème psychiatrique ou toxicodépendantes
- Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur

Par ailleurs, si cela est pertinent pour le participant (sur évaluation de l'intervenant burn-out), un accès est donné à des séances supplémentaires dédiées à la prise en charge des difficultés psychologiques spécifiquement liées à la crise de la COVID-19 et ayant un impact sur le travail.

Pour introduire une demande de participation

- Être au travail ou en incapacité de travail depuis moins de 2 mois au moment de l'introduction de la demande de participation au projet.
- Télécharger et imprimer le formulaire de dépistage disponible sur le site internet de Fedris (www.fedris.be).
- Compléter et signer le formulaire avec votre médecin traitant, votre conseiller en prévention médecin du travail ou votre conseiller en prévention aspects psycho-sociaux
- Envoyer votre formulaire à : Cellule Burn-out, Fedris, Avenue de l'Astronomie 1, 1210 Bruxelles.

Pour plus d'informations

Cellule Burn-out : 02/272 21 70 - burnout@fedris.be - www.fedris.be

Agence fédérale des risques professionnels
Avenue de l'Astronomie 1
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 272 20 00
<http://www.fedris.be>

EricMazuy
Responsable de la communication FR
+32 2 272 21 20
communication@fedris.be

Libby Saeys
Responsable de la communication NL
+32 2 272 21 20
communication@fedris.be